

P.P.A. Profond, 4, ch. de Closalet, 1023 Crissier

Pour les assurés de  
Profond Institution de prévoyance

Crissier, le 22 décembre 2008

## **Les répercussions de la crise financière sur Profond**

Mesdames, Messieurs, Chers assurés, Chers retraités, Chers partenaires,

La crise financière mondiale de même que l'effondrement consécutif de l'économie réelle ont entraîné une détérioration marquée de la santé financière du 2e pilier dans le courant de l'année. L'Institution Profond n'a pas échappé à cette règle. Sur les marchés financiers, l'évolution négative des cours a entraîné des pertes spectaculaires, notamment dans le secteur des actions. Par la suite, le degré de couverture de Profond est passé de 103,6%, en début d'année, à moins de 85,5 % à fin novembre, fléchissement qui s'est traduit par un découvert.

Aujourd'hui, dans un grand nombre de milieux, le degré de couverture est considéré comme étant le paramètre principal du statut sécuritaire d'une caisse de pension. C'est une erreur. Une situation de découvert tel que la vivent actuellement de nombreuses caisses de pension se transforme par conséquent en source d'inquiétude et d'incertitude généralisée. Aussi, les assurés et les retraités se demandent si Profond est toujours en mesure d'honorer ses engagements ou si leurs avoirs sont encore en sécurité. Nous voudrions, ci-après, vous expliquer plus en détail ce qu'il en est de la sécurité des prestations, le pourquoi et le comment de ce découvert et vous présenter le catalogue des mesures par lequel nous comptons améliorer le degré de couverture afin de rétablir l'équilibre actuariel.

### **Gestion des risques et des capitaux**

Les risques inhérents à la prévoyance professionnelle comprennent des écarts structurels par rapport au principe d'équivalence c'est-à-dire un déséquilibre financier entre le financement à long terme et les prestations à servir. Ces risques ne sont pas directement concernés par la crise financière. Aujourd'hui, il est surtout question des risques concernant les liquidités lorsqu'il faut subitement honorer des engagements financiers élevés et inattendus. Ce type d'engagement peut surgir lors de résiliations de contrats qui se traduisent par des liquidations partielles. Le risque de voir un climat de panique s'instaurer et Profond assailli par des clients désemparés est fortement atténué par le régime des délais de résiliation ; en outre en cas de liquidation partielle, un éventuel découvert doit être transféré à la nouvelle caisse de pension. Cela étant, en cas de départs, Profond n'aurait à craindre de détérioration ni de sa situation financière, ni de son degré de couverture.

Profond peut se targuer d'une santé robuste lorsque les marchés financiers vivent des périodes de montagnes russes. Pour l'instant, et dans un proche avenir, elle ne doit pas satisfaire à des besoins de liquidités qui la forceraient à revendre ses placements en dessous de leur valeur. Chaque mois, quelque 20 millions de francs atterrissent dans son escarcelle alors que les prestations à servir ne s'élèvent qu'à 2,5 millions de francs. Qui plus est, les dépôts et les prestations de libre passage perçus chaque année dépassent notablement les sorties de capitaux de libre passage.

La détérioration marquée du degré de couverture en l'espace de 11 mois seulement est une conséquence directe des pertes comptables, notamment sur les positions en actions au regard du développement négatif des bourses. Lorsque les marchés des capitaux auront repris des couleurs, ces pertes s'atténueront, finiront par disparaître complètement et se transformeront à nouveau en gains comptables.

### **Un découvert : quelles incidences?**

Opérer avec un degré de couverture de 85,5 % signifierait qu'en cas de liquidation totale, Profond serait en mesure de n'honorer que 90% de ses engagements. Dans ce cas de figure purement théorique et hautement improbable, l'Institution devrait immédiatement verser à ses 25 000 assurés l'intégralité de leurs avoirs en épargne, et à ses 2 000 retraités, la valeur en espèces de leurs rentes en un seul virement. Or, Profond n'envisage nullement de cesser ses activités et de plus, il ne saurait être question de liquidation. La société se trouve en pleine phase de développement, ce qui lui permet d'agir sur le très long terme et de planifier ses opérations en conséquence.

Aussi longtemps que les montants encaissés suffisent à financer les prestations servies, il ne sera pas nécessaire de vendre des actifs ; en cas de découvert - même important - causé par des facteurs externes, ni les assurés, ni les retraités auront de quoi s'inquiéter.

Par ailleurs, les assurés n'ont pas à craindre une insolvabilité de leur employeur. En effet, le Fonds de Garantie de l'État protège tous les assurés-LPP contre de tels cas de figure comme il le ferait en cas d'insolvabilité de l'institution de prévoyance. Si une caisse de pension n'était plus en mesure de servir ses prestations, ce Fonds de Garantie s'en chargerait à sa place, du moins dans le cadre des salaires assurés jusqu'à concurrence de CHF 123'120. Ce filet de sauvetage étatique serait naturellement aussi déployé pour tous les assurés de Profond qui s'acquittent par ailleurs d'une prime annuelle pour cette assurance mise en place par l'État.

### **Profond : un institut à assainir?**

Dans la pratique, des mesures d'assainissement s'imposent lorsque, au 31 décembre, le degré de couverture tombe en dessous de 90 %. Dans une telle situation il s'agit tout d'abord de préserver son calme. Ce n'est qu'après la clôture du compte de résultat et du bilan qu'il sera possible de décider de la teneur des rapports d'information exigés par la loi ainsi que d'éventuelles mesures à prendre.

Les mesures d'assainissement que peuvent appliquer les caisses de pension sont fortement limitées ; il s'agit de hausses des rendements, de réductions des prestations et de la perception de cotisations supplémentaires. Réduire les prestations est une démarche somme toute assez simple moyennant réduction des taux d'intérêt des avoirs de vieillesse. Or aujourd'hui, au regard des découverts causés par la crise boursière, il serait absurde, tant en termes économiques que de technique de la prévoyance, de vouloir soutirer des moyens supplémentaires à l'économie réelle souffreteuse par le biais de contributions d'assainissement.

Dans une optique purement actuarielle, ni des réductions des prestations, ni des financements additionnels s'avèrent nécessaires. La stratégie de placement adoptée par Profond permet de s'attendre à un rendement annuel moyen de près de 7 %. Si cet objectif est atteint ces prochaines années, avec des fluctuations vers le haut ou vers le bas, Profond sera en mesure de rééquilibrer son degré de couverture de ses propres forces.

### **Mesures possibles**

Chez Profond, malgré la crise financière, les assurés n'ont rien à craindre. Les rentes actuelles ne seront pas réduites et les avoirs de vieillesse accumulés des personnes actives seront maintenus en l'état jusqu'à ce qu'elles prennent leur retraite, ces avoirs étant alors crédités d'une rente de 7,20 %. Néanmoins, ces prochaines années, le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse ne sera vraisemblablement plus aussi élevé que dans le passé.

Autre scénario possible : Profond n'adaptera plus les rentes actuelles à la hausse des prix, et en 2009, aucun intérêt ne sera versé sur les avoirs de vieillesse. Cela étant, et au vu de ce que les années passées nous ont enseigné, la crise financière ne pénaliserait pratiquement pas les assurés et de plus, elle ne les marquerait pas durablement de son empreinte non plus. D'ailleurs, les assurés affiliés à Profond, depuis de longues années, touchent un taux d'intérêt moyen qui a toujours été supérieur à celui de la plupart des autres caisses de pension.

En 2002 par exemple, il avait été stipulé que les avoirs de vieillesse ne portent aucun intérêt. Or, durant les 5 années suivantes, Profond a pu verser des intérêts à hauteur de 4%, 4%, 6%, 5% et 4%.

### **Solution transitoire en cas de découvert**

Si les autorités devaient exiger de prélever des contributions spéciales, Profond analyserait l'opportunité d'un financement à court terme pour relever provisoirement le taux de couverture. Cette mesure avait d'ailleurs été appliquée en 2002 : Les « contributions d'assainissement » avaient été calculées de façon à rééquilibrer le bilan actuariel au moyen de l'équivalent de la valeur nette des contributions.

Profond inscrirait les contributions supplémentaires au crédit de chaque employeur et de chaque assuré (selon les mesures mises en place) puis les remettrait à leur disposition aussitôt que la bourse aurait repris des couleurs.

Dans la présente situation, évaluer la hauteur des contributions supplémentaires reste difficile. Compte tenu de la volatilité actuelle du taux de couverture, ces dernières pourraient représenter entre 0 et 2 % du salaire. Une fois la tempête passée, les contributions d'assainissement accumulées seraient converties en avoirs de vieillesse ou en moyens de financement de contribution ordinaire.

### **Opter pour une stratégie de placement à moindre risque?**

En règle générale, être à découvert exige des rendements supérieurs, solution qui, souvent, ne peut être atteinte qu'en acceptant de supporter des risques de placement élevés au sens des volatilités. Or, cette option n'en est pas vraiment une puisqu'en cas de découvert, les autorités, les conseillers et les experts en caisse de pension définissent de concert de manière souvent simpliste sans réel fondement la capacité à supporter des risques.

Le Conseil de fondation de Profond a opté pour une stratégie de placement que l'Institution applique même en période difficile. En effet, nul ne peut savoir quand les bourses corrigent, s'effondrent ou prennent de la hauteur. Des efforts de sortir à temps pour ensuite réinvestir dans des délais appropriés sont des tentatives qui ont échoué puisque dans ce domaine, les pronostics restent mission impossible. Pires encore car impliquant des coûts faramineux et des risques d'autant plus prononcés sont les tentatives de vouloir sécuriser les fluctuations boursières avec des hedge funds et produits dérivés. Les seuls à en profiter sont les créateurs et les managers de ces produits. En revanche, une formule qui a fait ses preuves sur le long terme est celle qui consiste à ne pas dévier d'une stratégie bien définie. C'est celle qu'a choisie Profond, avec sa stratégie de placement axée sur le long terme qui consiste à investir dans des entreprises saines (et non pas dans des transactions boursières rapides et à haut risque), c'est-à-dire dans des facteurs de production avérés de l'économie.

Les stocks en capital existants servent de fondement et de réserves à Profond pour honorer ses engagements de prestations sur le long terme. La stratégie de placement de l'Institution est au centre de toutes ses activités et justifie sa raison d'être. L'affaiblir sans motifs plausibles serait un comportement irrecevable. Pour toutes ces raisons, Profond ne compte ni dévier de la stratégie choisie, ni la modifier au regard du degré de couverture pour l'instant inférieur à la norme.

Avec sa politique de placements, elle entend suivre de près l'évolution de l'économie mondiale qui promet un rendement à long terme situé entre 6 % et 8%. Pour cette raison, il y a bien longtemps déjà, Profond a tourné le dos aux stratégies risquées qui sont basées sur les hedge funds et autres produits financiers non productifs. En revanche, Profond a dû accuser des pertes comptables, conséquence directe de la crise financière et cause du découvert. Cela dit, tout laisse croire que ces pertes seront comblées par la stratégie maintenue de placements en actions et que le degré de couverture retrouvera des couleurs bien avant qu'il ne faille puiser dans le stock de capital, en hausse constante, pour faire face à la croissance des prestations de rentes.

Profond



Herbert Brändli



Christoph Strohm